

NEGOCIATIONS SALARIALES AU CISME

La réunion du 15/04/04 a mis un **terme aux négociations salariales pour 2004** en acceptant les propositions patronales faites lors de la réunion du 17/02/04, qui après de multiples péripéties étaient les suivantes :

1°) pour les non médecins

- 1.1) augmentation du point salaire de 2,25%
- 1.2) revalorisation du salaire minimum professionnel garanti par le CISME à 14 100 euros par an, car il était rattrapé par le SMIC !
- 1.3) revalorisation des plus bas salaires :
 - indice 155 à 15 300 euros
 - indice 160 à 15 700 euros
 - indice 165 à 16 000 euros

La progression de la garanti est d'autant plus faible que le coefficient s'élève. Cette proposition est dérogatoire à la grille , c'est une entorse qui est présentée comme une proposition d'augmenter rapidement les bas salaires mais dont la finalité est surtout de ne pas augmenter les salaires supérieurs aux coefficients supérieurs à 165 qui sont heureusement les plus nombreux .

2°) pour les médecins

- 2.1) augmentation de 2,25 %
- 2.2) abandon définitif de toute indexation

Donc pour une toute petite augmentation : le passage de 1,6% proposé d'abord à 2,25%, **le CISME demande l'abandon d'une indexation qui s'imposait à lui** pour les médecins et entraînait dans son sillage l'augmentation des non médecins .

La CFDT et la CFTC étaient d'accord pour signer avant même d'avoir lu les propositions

La CGT hésite mais signe pour assurer 2,25 % aux non médecins

Le SNPMT après avoir proclamé bien fort qu'il n'acceptera pas ces conditions ... signe !

FO refuse de signer les accords médecins

La CFE CGC refuse de signer les accords médecins.

Après avoir fait remarquer que les accords non médecins proposés ne comportaient pas de clause écrite concernant l'exigence de la signature obligatoire et conjointe de tous les accords comme l'exigeait le CISME lors des discussions , FO et la CFE-CGC signent les accords non médecins. Ces signatures montrent qu'il était possible de signer ces accords sans obligatoirement signer les très défavorables accords médecins !

Les accords non médecins appellent eux aussi des réserves que nous avons exprimé à plusieurs reprises lors des discussions :

- ils sont assez favorables mais cela par le forcing fait par les employeurs pour se débarrasser de l'indexation,
- les clauses favorisant les bas salaires sont dangereuses car leur finalité est de pouvoir déroger à la grille en permettant d'augmenter ces salaires sans augmenter les autres ! Ce que le patronat présente comme une concession salariale est une habile manœuvre permettant d'importantes économies sur la masse des salariale et qui leur résout à bon compte le problème du SMIC qui rattrapait les bas salaires. Lors des discussions nous avons rappelé la nécessité du respect de la grille mais nous n'avons pas été suivi par ceux qui préfèrent les effets d'annonce, quitte à tomber bien facilement dans les chaussees trappes patronales !

Comme nous l'avions écrit et bien malheureusement :

L'accord est entériné ;

Cette déréglementation ne peut que ravir la partie patronale !

Et elle est effectivement très satisfaite d'avoir obtenue l'abandon d'une indexation qui hypothéquait ses discussions salariales et leurs donnait des barrières de droit pour les médecins, et par mimétisme obligé pour les non médecins !

C'est ce que nos interlocuteurs patronaux appellent la libre discussion sans attache, sans bateau de sauvetage et en pleine mer ; et vive cette liberté nouvelle, qu'ils disent ; mais il faut bien reconnaître que ce n'est pas de leur faute si certains sont trop bêtes pour les croire !

Car en plus, ils nous ont bien prévenus : 2005 risque bien d'inaugurer les augmentations riquiqui : on est quasiment assuré par avance que la fin de la modération pour les médecins en fin d'année 2004 sera considérée comme un cadeau et il ne faut pas espérer beaucoup plus ! Et même qu'ils sont d'accord pour que tous les salariés ils soient solidaires dans le riquiqui !

Les syndicats de salariés trop rapidement signataires se sont laissés abuser par un miroir aux alouettes et porteront une lourde responsabilité lorsque le beau système de libre fixation de justes salaires annoncé dérivera vers les affres de la libéralisation sauvage !

Bernard WILBERT
AVRIL 2004